



Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2021

Assemblée présidée par Alexandre Ratzé, syndic

Procès-verbal rédigé par Olivier Simonet, secrétaire communal

Présents : 34

Majorité absolue : 18

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 avril 2021
2. Ecole de Cournillens, isolation et assainissement thermique, crédit y relatif
3. Election des membres des commissions pour la période législative 2021-2026
 - 3.1 Commission financière
 - 3.2 Commission d'aménagement
 - 3.3 Commission des naturalisations
4. Mode de convocation des assemblées communales pour 2021-2026
5. Délégations de compétences pour procéder à des opérations immobilières
 - 5.1 Délégation de compétence de portée générale
 - 5.2 Délégation de compétence pour des ventes de terrains à Misery et à Cournillens
6. Divers et communications

Alexandre Ratzé : « Mesdames et Messieurs, bonsoir,

Au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir de vous accueillir pour cette première assemblée communale de la nouvelle législature. Après les élections communales du 7 mars dernier, le Conseil communal a été assermenté par le Préfet le 23 avril dernier et s'est reconstitué dans sa composition à 7 membres. Vous avez pu prendre connaissance de la répartition des fonctions et des dicastères par nos différents moyens de communication, à savoir les piliers publics, le site internet ou encore le dernier bulletin communal.

Au début de cette législature qui verra en 2022 notre Commune fêter le 25^{ème} anniversaire de la fusion, je voudrais tout d'abord saluer plus particulièrement les anciens syndics qui m'ont précédé dans ce rôle, ainsi que les anciens conseillers communaux qui, en étant présents parmi nous ce soir, témoignent encore de leur attachement et de leur intérêt pour la chose communale.

Je salue bien sûr aussi tout spécialement notre nouvelle collègue Cindy Schneider qui est assise pour la première fois ce soir de l'autre côté de la table.

Ce soir, la presse est représentée par Cordula Blanc des Freiburger Nachrichten.

Se sont excusés pour cette assemblée : Pascal Aeby, candidat à la commission financière et Vincent Genier, membre de la commission financière.

Lors de l'assemblée communale du 12 avril dernier, plusieurs questions et demandes ont été formulées concernant le projet éolien des Collines de la Sonnaz, j'y reviendrai tout à l'heure dans les « Divers ».

C'est par ces quelques mots que je déclare cette assemblée ouverte et je vous souhaite, je nous souhaite des discussions positives et constructives.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle du 4 juin 2021, par affichage aux piliers publics, par le bulletin communal, convocation également accessible sur notre site internet. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ?

Ce n'est pas le cas.

Y a-t-il des remarques concernant le tractanda de cette assemblée ?

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel que proposé.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Lorsque vous souhaitez prendre la parole, je vous demande d'attendre le micro avant de parler, de manière à ce que vos propos soient enregistrés, et également d'annoncer votre nom et votre prénom. En raison du contexte sanitaire, vous ne pouvez pas prendre le micro dans vos mains, mais ce sera une collaboratrice de l'administration qui vous le tiendra, à distance raisonnable. Merci pour votre compréhension et pour votre collaboration.

Scrutateurs

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Christian Berset pour la partie droite de la salle et Adis Hoxha pour la partie gauche de la salle, y compris les rangs du Conseil communal et moi-même. A noter que le secrétaire communal et notre apprentie présents à ces tables n'ont pas le droit de vote.

Y a-t-il des contre-propositions ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. Je vous prie de compter le nombre d'ayants-droits présents et de communiquer rapidement le nombre à notre secrétaire. »

Point 1 de l'ordre du jour : Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 avril 2021

A. Ratzé : « Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, durant les heures d'ouverture, ainsi que sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

S'il n'y a pas de remarque, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal du 12 avril 2021 tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée. Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : 34 oui 0 non 0 abstention

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Je remercie notre secrétaire Olivier Simonet pour la rédaction du procès-verbal. »

Point 2 de l'ordre du jour: Ecole de Cournillens, isolation et assainissement thermique, crédit y relatif

A. Ratzé : « Avant de passer aux points assez statutaires de cette assemblée qu'on appelle constitutive, je cède la parole à Sabine Haymoz, conseillère communale, qui vous présente une demande de crédit pour le bâtiment de l'école à Cournillens. »

Sabine Haymoz : « Bonsoir à tous. Je vous présente cette demande de crédit pour l'isolation et l'assainissement thermique. Pour rappel, l'école de Cournillens a été construite en 1908, on a fait une rénovation partielle en 2008 avec la création des appartements au 1er et 2e étages avec les combles, sans intervenir sur l'enveloppe extérieure du bâtiment ; l'état du rez-de-chaussée n'avait pas été touché. En 2018, un crédit pour la rénovation des molasses et des peintures a été approuvé, mais pas encore exécuté. »

S. Haymoz détaille le projet à l'écran (présentation ci-jointe). Elle ouvre la discussion.

Jacques Berset: « Est-ce que la réfection des molasses est comprise dans ce montant? »

S. Haymoz: « Non, c'est un crédit supplémentaire. L'investissement pour les molasses a déjà été présenté et approuvé, il reste valable. »

J. Berset: « Est-ce que les travaux auront lieu en même temps que l'isolation? »

S. Haymoz: « Oui. »

A. Ratzé : « Je remercie Sabine pour sa présentation et vu qu'il n'y a plus de questions, je donne la parole à la Commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Thierry Bigler lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission recommande à l'assemblée d'approuver ce crédit.

A. Ratzé : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons maintenant passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit pour l'isolation et l'assainissement thermique à l'école de Cournillens tel qu'il a été présenté, se manifestent par main levée. Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : 34 oui 0 non 0 abstention

Le crédit est accepté à l'unanimité.

Je vous remercie. »

Point 3 de l'ordre du jour: Election des membres des commissions pour la période législative 2021-2026

A. Ratzé : « La législation cantonale prévoit que l'assemblée communale élit les membres de trois commissions obligatoires, celles qui sont mentionnées au tractanda de ce point 3 de notre assemblée. L'article 19 de la Loi sur les communes précise que les élections ont lieu au scrutin de liste. Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste ne soit demandée par un cinquième des membres présents. Nous allons donc procéder selon cette règle. »

Point 3.1 Commission financière

A. Ratzé : « La nouvelle Loi sur les finances communales fixe un certain nombre de dispositions en matière financière et indique à l'article 70 que la commission financière est composée d'au moins 5 membres. Les compétences de cette commission sont également définies par cette Loi.

Le Conseil communal propose de s'en tenir à ce nombre de 5 personnes avec les 3 membres actuels qui se mettent à disposition pour un nouveau mandat, soit Clotilde Biemann, Thierry Bigler et Vincent Genier. Pour compléter ce team, Pascal Aeby et Adis Hoxha sont candidats. Pascal Aeby est retenu par une autre obligation ce soir, le voici en photo à l'écran derrière moi, il habite Cournillens. Adis Hoxha est présent parmi nous ce soir, je l'invite à se lever. Merci.

Est-ce que d'autres personnes annoncent leur candidature pour faire partie de cette commission ?

Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un souhaite la tenue d'un vote par bulletin secret ?

Ce n'est pas le cas. Je félicite les membres de la Commission financière pour leur élection, bravo. »

Applaudissements.

Point 3.2 Commission d'aménagement

A. Ratzé : « La Loi sur l'aménagement du territoire confère un certain nombre de compétences en la matière au Conseil communal qui doit toutefois constituer une commission pour le conseiller et préavisier ses propositions. La majorité des membres de cette commission est élue par l'assemblée communale.

Le Conseil communal propose, comme jusqu'à présent, d'avoir une commission d'aménagement de 5 membres. Il a désigné ses deux représentants, à savoir Pascal Baechler, titulaire du dicastère correspondant et Jean-Yves Garreau, en charge du dicastère des Eaux et endiguements.

Comme autres membres, sont candidats Roland Aeby et Sébastien Ratzé qui étaient déjà en fonction durant la législature précédente, ainsi que Gilles Perroulaz, présent ce soir, je l'invite à se lever. Merci.

Est-ce que d'autres personnes annoncent leur candidature pour faire partie de cette commission ?

Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un souhaite la tenue d'un vote par bulletin secret ?

Ce n'est pas le cas. Je félicite les membres de la Commission d'aménagement pour leur élection. »

Applaudissements.

Point 3.3 Commission des naturalisations

A. Ratzé : « Cette fois, c'est la loi sur le droit de cité fribourgeois qui prescrit l'existence d'une commission des naturalisations. Le nombre de membres et la composition de cette commission relèvent du règlement communal y relatif, article 9, c'est-à-dire 5 membres dont au minimum un représentant du Conseil communal.

Le Conseil communal a choisi Cindy Schneider, conseillère communale responsable des Ecoles, pour le représenter dans cette commission. Tous les autres membres actuels se mettent à disposition pour un nouveau mandat, il s'agit de Laurence Zizza, Laurent Nager, Jacques Berset et Jacques Jonin.

Est-ce que d'autres personnes annoncent leur candidature pour faire partie de cette commission ?

Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un souhaite la tenue d'un vote par bulletin secret ?

Ce n'est pas le cas non plus. Je félicite les membres de la Commission des naturalisations pour leur élection. »

Applaudissements.

A. Ratzé : « Outre ces 3 commissions dont les membres sont élus, tout ou en partie, par l'assemblée communale, la Commune doit également se doter d'une commission de l'énergie. Ses membres actuels sont partants pour une nouvelle période, le Conseil communal en a donc confirmé la composition avec comme membres Sabine Haymoz, Christophe Frossard, Jean-Yves Garreau, Romain Zahno et Olivier Simonet.

Il existe encore deux commissions communales qui ne sont pas ou plus obligatoires, mais que le Conseil communal a décidé de créer ou maintenir. La première est feu la commission du feu et qui désormais se nommera commission des constructions. Vu son domaine d'activité très proche des thèmes traités par celle de l'aménagement du territoire, cette commission comprendra les mêmes membres que la commission d'aménagement qui vient d'être élue, avec juste Jonas Boegli, notre responsable technique, à la place de Jean-Yves Garreau.

Enfin et pour terminer, mais son importance n'est pas moindre, la commission du jumelage est celle qui garde la flamme de nos liens avec Voiteur et qui verra son nom s'élargir en commission des fêtes pour assumer d'autres projets et occasions conviviales pour notre population. En font partie Sabine Haymoz, Jean-Yves Garreau, Jean-Daniel Andrey, Aurore Monney et Olivier Simonet.

Avez-vous des questions ou remarques concernant toutes ces commissions communales. Si ce n'est pas le cas, je voudrais d'ores et déjà remercier les membres de ces différentes commissions pour leur disponibilité et leur engagement. Leur travail est très utile et vivement apprécié par le Conseil communal. Pour les encourager à l'orée de cette législature, je vous invite à tous les applaudir. »

Applaudissements.

Point 4 de l'ordre du jour: Mode de convocation des assemblées communales

A. Ratzé : « La Loi sur les communes précise à l'art. 12 que l'assemblée communale est convoquée par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage aux piliers publics, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire en tous ménages ou d'une convocation individuelle. Le règlement d'exécution de la loi stipule que la convocation et les documents y relatifs doivent être établis et mis à disposition au moins 10 jours avant la date de l'assemblée et que ceux-ci soient rendus publics selon les exigences de la Loi sur l'information et l'accès aux documents.

L'assemblée communale décide, lors de la première séance de la période administrative, du mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages). Ce mode de convocation vaut pour la durée de la période. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle.

Pour les législatures précédentes, les assemblées ont toujours été convoquées par tous ménages. Ce mode de faire est pratique, car il permet d'insérer la convocation dans le bulletin communal. Cela facilite grandement la tâche de l'administration et ce mode de faire est nettement moins onéreux que l'envoi d'une convocation individuelle. Pour ces différentes raisons, le Conseil communal vous propose pour la nouvelle législature de continuer selon le même principe, à savoir par tous ménages.

La discussion est ouverte sur ce point de l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée. Nous allons donc pouvoir passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le mode de convocation par tous ménages se manifestent par main levée. Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : 34 oui 0 non 0 abstention

Le mode de convocation par tous ménages est accepté à l'unanimité. »

Point 5 de l'ordre du jour : Délégation de compétence pour procéder à des opérations immobilières

A. Ratzé : « La Loi sur les finances communales que j'ai évoquée peu avant prévoit que les Communes aient un règlement communal sur les finances. Ce règlement contiendra des dispositions à propos des compétences décisionnelles du Conseil communal pour des transactions immobilières ou des renouvellements d'emprunt avec à chaque fois un seuil maximal au-delà duquel il doit requérir l'avis de l'assemblée communale.

Ce règlement communal est lié à la mise en place d'un nouvel outil de gestion de la comptabilité, connu sous le nom un peu barbare de MCH2 pour modèle comptable harmonisé 2. Le délai de mise en place est le 31 décembre 2021 et ce règlement sera donc présenté lors de la prochaine assemblée communale en fin d'année.

Dans l'intervalle et à défaut d'un tel règlement, ce sont toujours les dispositions de la Loi sur les communes qui font foi. C'est l'assemblée communale qui décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles. Cette loi précise toutefois que l'assemblée communale peut déléguer au Conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées précédemment dans les limites qu'elle fixe. Cette délégation de compétence expirera au moment de l'entrée en vigueur du futur règlement communal sur les finances. »

Point 5.1: Délégation de compétence de portée générale

A. Ratzé : « Le montant actuel de cette délégation de compétence est de Fr. 50'000.--. Le Conseil propose de maintenir ce montant afin de lui permettre de traiter les dossiers sans devoir attendre la prochaine assemblée communale ou de devoir convoquer une assemblée communale extraordinaire. Il s'agit parfois de corrections de limites ou d'achat de quelques mètres carrés pour la réalisation d'un trottoir ou autres projets.

La discussion est ouverte concernant ce point de l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée. Nous allons pouvoir passer au vote. Je précise que le Conseil communal ne vote pas concernant une délégation de compétence qui lui est octroyée.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent d'octroyer au Conseil communal une délégation de compétence jusqu'à un montant de Fr. 50'000.-- par cas pour procéder à des opérations immobilières se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 27 oui 0 non 0 abstention

La délégation de compétence est acceptée à l'unanimité. »

Point 5.2: Délégation de compétence pour la vente de terrain à Misery et à Cournillens

A. Ratzé : « Cette délégation de compétence permet au Conseil communal de vendre des parcelles de gré à gré, pour la zone d'activité à Cournillens et pour le secteur « La Faye » à Misery. Jusqu'à présent, le prix de vente minimal pour ce terrain aménagé était fixé à Fr. 150.-/m². Le Conseil communal souhaite adapter quelque peu ce montant plancher en tenant compte de l'évolution du marché et propose d'arrêter ce prix à Fr. 170.-/m² au minimum. Ce prix pourra toujours être modifié, en fonction de l'offre et de la demande, mais il ne pourra pas être en-dessous de Fr. 170.- le m².

Cette délégation de compétence permet aussi d'éviter de devoir convoquer l'assemblée communale à chaque transaction.

J'ouvre la discussion au sujet de cette délégation de compétence.

La parole n'est pas demandée. Nous allons pouvoir passer au vote. Je précise que le Conseil communal ne vote pas concernant une délégation de compétence qui lui est octroyée.

Vote : Que celles et ceux qui accordent la délégation de compétence au Conseil communal, pour la vente de terrain à Misery et Cournillens, par vente de gré à gré, pour un prix minimal de Fr. 170.- / m² aménagé, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat : 27 oui 0 non 0 abstention

La délégation de compétence est acceptée à l'unanimité. Je vous remercie pour votre confiance et votre soutien. »

Point 6 de l'ordre du jour : Divers et communications

A. Ratzé : « Au début de ces *Divers*, le Conseil communal souhaite revenir sur deux sujets évoqués lors de la dernière assemblée communale et pour lesquels des compléments étaient attendus. Il s'agit de la présence de castors dans le ruisseau de la Crausa à Cournillens, puis du dossier des éoliennes.

Pour le premier point, je vais céder la parole à Jean-Yves Garreau, responsable du dicastère des Eaux et endiguements. »

Jean-Yves Garreau : « Bonsoir tout le monde. Je profite de cette assemblée pour parler un peu des castors. Pour ceux qui habitent Cournillens ou pour ceux qui se promènent dans le secteur de la Crausa entre Cournillens et Courtepin, ils ont pu remarquer ces derniers temps des arbres abattus. Des castors ont été repérés par le garde-faune depuis juin 2020. »

J.-Y. Garreau présente à l'écran ce sujet (présentation ci-jointe).

A. Ratzé : « Je remercie Jean-Yves pour sa présentation. S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques concernant ces castors, je vais passer au sujet suivant, à savoir celui du projet de parc éolien Les Collines de La Sonnaz.

Vous le savez, ce projet faisait partie d'un lot de 7 emplacements planifiés par le Plan directeur cantonal et susceptibles d'être propices à y voir l'implantation d'éoliennes. Ce projet des Collines de La Sonnaz, qui touche outre Misery-Courtion les communes de Belfaux, Courtepin et bien sûr La Sonnaz, était porté par la société Greenwatt. Je dis bien « était », car vous l'avez certainement lu ou entendu, Greenwatt a annoncé le 18 mai 2021 que désormais il reviendrait aux communes uniquement de décider du rythme du développement éolien sur leur territoire, de définir les actions de communication envers leurs citoyens et de prendre les décisions utiles à la réalisation des différentes étapes d'un projet éolien. Ce changement d'approche est un revirement majeur dans la politique menée jusqu'à présent au niveau de ces projets éoliens et pour la mise en œuvre du Plan directeur cantonal. Parallèlement à cette prise de position de Greenwatt, plusieurs communes de notre Canton se sont exprimées en faveur d'un vote consultatif de leur population. Pour le projet qui nous concerne, les 4 communes que je viens de citer ont entamé une phase de coordination et d'échanges pour se concerter sur la suite à donner à ce dossier.

Jusqu'à maintenant, les communes de La Sonnaz et de Courtepin ont déjà fixé une date pour ces consultations, ce qui n'est pas le cas de Belfaux et de Misery-Courtion. La Sonnaz tiendra ce vote consultatif non pas aux urnes, mais lors d'une assemblée communale extraordinaire consacrée à cette thématique. La prochaine réunion entre les communes impliquées pour ce projet de parc éolien aura lieu demain matin et ce n'est qu'après cette séance que les trois autres communes définiront, en principe de façon coordonnée, quand et comment auront lieu ces votes consultatifs. L'idée est aussi d'organiser des soirées d'information, peut-être aussi avec des débats contradictoires, afin que chaque citoyenne et citoyen invité à donner son avis sur cette question puisse le faire en toute connaissance de cause. La volonté des conseils communaux est de gérer la suite de ce dossier avec objectivité et surtout moins d'émotivité que celle qui a marqué les derniers mois.

Donc vous l'aurez compris, Mesdames, Messieurs, ce n'est pas ce soir que nous allons tenir cette séance d'informations ni faire le débat pour ou contre les éoliennes, ce n'est ni l'endroit, ni le moment. Le Conseil communal apprécie vraiment que Greenwatt ait choisi de « calmer le jeu », comme on dit, et laisser les communes concernées agir à leur rythme et selon leur sensibilité. Dans ce but, nous vous tiendrons au courant des prochaines étapes et c'est main dans la main que nous avancerons de manière démocratique et franche vers un avenir avec ou sans éoliennes sur les collines de La Sonnaz.

Avez-vous des questions ou remarques sur ce sujet ? »

Albert Brand : « Est-ce que ce ne serait pas plus judicieux d'avoir des mesures de vent pour savoir si ça vaut la peine d'avoir ces éoliennes ou pas ? »

A. Ratzé : « Bien évidemment, ce serait dans la logique des choses. Cela nécessite la pose d'un mât de mesures qui doit aussi être mis à l'enquête et donc qui doit aussi obtenir l'aval de la population, ensuite seulement on pourrait ériger ce mât. En l'état actuel, ce serait bien sûr de bon sens, mais la situation est émotionnellement différente. Ce serait bien de savoir si ça en vaut la peine, comme ça on pourrait peut-être directement dédramatiser le débat, mais aujourd'hui ce n'est pas tout à fait le cas, comme vous avez d'ailleurs pu le voir encore dans la presse. »

J. Berset : « Comment peut-on se prononcer objectivement si on ne connaît pas les mesures, la capacité ? On entend, on lit n'importe quoi dans la presse, dans le « courrier des lecteurs » c'est vraiment la foire d'empoigne et on entend tout et son contraire. Par

contre, j'attire quand même l'attention qu'on veut sortir du nucléaire, il faut trouver des alternatives. On parle du solaire, mais l'hiver on sait très bien que l'éolien fonctionne bien et qu'il compense le solaire. Maintenant il y a tout le problème de l'impact et du rendement. A un moment donné, il faut qu'il y ait une prise de conscience de la population, d'une part par un changement de comportement, je salue d'ailleurs que la Commune décide d'isoler ses bâtiments, c'est une bonne démarche. Je suggérerais aussi, si c'est possible, que la Commune devienne une *Cité de l'énergie*, est-ce que vous avez entrepris quelque chose dans ce sens-là et peut-être est-ce qu'on pourrait déjà subventionner un peu la pose de panneaux solaires, est-ce que la Commune pourrait faire un geste dans ce but ? »

A. Ratzé : « Il y a beaucoup de points dans la question, je vais essayer d'y répondre. Tout d'abord en effet on a pu constater dans la presse qu'il y a de tout. C'est justement l'idée de pouvoir créer ces séances d'informations avec différents intervenants pour faire un réel débat et pas seulement de la désinformation par le biais de la presse. La prise de conscience qu'à l'avenir on doit se diriger vers d'autres énergies bien sûr, mais c'est toujours la même question : oui, mais pas chez moi, et actuellement on est exactement dans cette dynamique, les avis sont très tranchés, tout le monde est d'accord sur le fond, mais il ne faut pas que ce soit devant chez moi. Ce sera le prochain stade qu'il va falloir gérer.

A propos de *Cité de l'énergie*, nous avons une Commission des énergies qui est déjà en place et qui travaille sur toutes ces thématiques. Pour l'instant nous ne sommes pas au niveau de ce que l'on appelle le label *Cité de l'énergie*, qui est par ailleurs relativement contraignant, mais on y travaille avec déjà quelques années d'activité dans ce domaine.

Pour la demande de subvention pour les panneaux solaires, on en prend bonne note et on se permettra de revenir sur ce sujet lors d'une prochaine assemblée. »

Philippe Prisse: « Je trouve l'idée d'un débat excellente, avant un vote consultatif, car c'est à la population de se prononcer à ce sujet. Ce qui me semble important au niveau du débat, c'est que toutes les parties soient représentées de manière équitable, c'est-à-dire autant les promoteurs des éoliennes et le Canton, donc les organisations qui sont pour que celles qui sont contre soient représentées de façon équivalente en termes de personnes et de temps de parole. »

A. Ratzé : « Ce serait l'idée qu'on va essayer de concrétiser. Donc comme je l'ai dit, c'est dans le cadre de cette concertation avec les autres communes concernées par ce projet, qu'on va faire ce type de séance d'informations et de débat, mais de façon coordonnée entre les communes impactées. »

Roger Stucky : « Une question sur les subventions. En fin d'année passée, j'ai posé des panneaux solaires et pour la subvention de la Commune, c'était négatif, mais pour quelles raisons ? Si on doit faire des économies d'énergie, je ne vois pas pourquoi la Commune refuse cette subvention. »

A. Ratzé : « Cette question rejoint l'intervention de Jacques Berset tout à l'heure. Je n'ai pas connaissance du détail, mais aujourd'hui il n'y a pas de subvention allouée par la Commune pour ces panneaux solaires. La question vient d'être posée et on va se pencher sur cette demande par le biais de la Commission des énergies.

Y a-t-il d'autres questions en lien avec ce dossier éolien ?

Si ce n'est pas le cas, permettez-moi maintenant d'adresser quelques mots de reconnaissance, au nom du Conseil communal et de l'assemblée, à trois membres de la commission du feu et des constructions qui, au terme de la précédente législature, n'ont pas souhaité obtenir un nouveau mandat, après quelque 20 ans de fidélité. MM. Albert Brand, Bernard Gremaud et Philippe Stempfél ont fait preuve d'une magnifique longévité dans cette fonction, avec un engagement à long terme qu'il convient de saluer, car une telle durée sur

presque un quart de siècle risque de devenir de plus en plus rare vu l'évolution de notre société. Messieurs, je vous remercie donc sincèrement pour les conseils, les remarques pleines de bon sens et le soutien que vous avez pu apporter durant toutes ces années au Conseil communal et plus spécialement aux conseillers communaux en charge de cette commission et avec lesquels vous avez collaboré. Bravo ! »

Remise des cadeaux, applaudissements.

A. Ratzé : « Voilà, le Conseil communal n'a pas d'autres *Divers*, je donne la parole à qui veut la prendre. »

Aurore Monney: « En tant que maman d'élève, je reçois plusieurs fois par année le même courrier pour deux enfants, deux enveloppes, deux timbres. Serait-il possible pour des raisons économiques et écologiques de grouper ces courriers? »

A. Ratzé : « Très certainement, on va en tenir compte. »

La parole n'est plus demandée.

A. Ratzé : « Avant de clore cette assemblée, je voudrais vous encourager à participer aux quelques manifestations qui s'annoncent peu à peu, surtout dès la rentrée après les vacances d'été. Je pense à l'inauguration des nouveaux costumes de notre fanfare La Lyre qui sera en fête le weekend de la Bénichon, mais également à la Brocante qui se tiendra ici sur la place le dernier weekend de septembre. Agendez aussi déjà la soirée consacrée aux thématiques de l'énergie le jeudi 23 septembre dans cette salle ou encore l'action « Coup de Balai » qui reviendra le samedi 18 septembre. L'automne pourrait être bien occupé à rattraper toutes ces occasions de se retrouver et qui nous ont tellement manqué ces derniers mois, mais ce sera très certainement avec beaucoup de bonheur.

Mes remerciements vont également à mes collègues du Conseil et à tout le personnel communal pour leur engagement de chaque instant. Merci à vous pour votre participation à cette assemblée et c'est avec un réel et grand plaisir que je vous invite à partager le verre de l'amitié qui sera servi dans quelques minutes à l'extérieur devant l'entrée du Centre communal. Je vous rappelle encore quelques précautions toujours d'actualité, veillez à garder les distances et portez un masque si vous ne buvez pas !

Je vous souhaite de belles vacances d'été et je lève cette assemblée. Merci. »

Applaudissements.

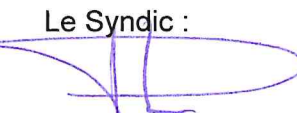
L'assemblée est levée à 21h05.

Au nom de l'assemblée communale

Le Secrétaire :

Olivier Simonet



Le Syndic :

Alexandre Ratzé

N.B. : Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.